

023	UTBM Service communication	AEF Dépêche n°582528	22 mars 2018
		Enseignement supérieur	Philippe Courtier - UTC - IDEX - UPMC - Sorbonne Université - réseau UT

UTC : Se rapprocher de l'UTT n'est "pas une priorité". "Notre destin s'inscrit dans Sorbonne U" (Philippe Courtier)

Par Julien Jankowiak , Pascaline Marion



Philippe Courtier, directeur général de l'UTC.
@UTC

"La confirmation de l'idex est une excellente nouvelle, attendue", déclare à AEF Philippe Courtier, directeur général de l'UTC, lundi 19 mars 2018. Faut-il aller plus loin, comme le préconise le HCERES ? "Les missions principales de l'UTC, que sont l'enseignement et la recherche, sont les mêmes que celles de Paris-IV et l'UPMC. Du coup, la question [d'une fusion] mérite d'être posée", assure-t-il. Il préfère toutefois réfléchir en termes de projets plutôt qu'institutionnels, soulignant sa satisfaction d'avoir trouvé "une place de pivot entre Sorbonne U et le positionnement régional au sein des Hauts-de-France". Concernant un éventuel rapprochement avec l'UTT pour constituer la "branche ingénierie" de Sorbonne U, il estime que "ce n'est pas une priorité". Pierre Koch, son homologue à la tête de

l'UTT, s'est également exprimé sur cette question à Reims le 21 mars (voir encadré).

AEF : L'idex Sorbonne Université est confirmée. Vous êtes aujourd'hui membre de l'association : quelle est votre réaction ? Cette décision pousse-t-elle davantage l'UTC à envisager une fusion avec la nouvelle université (lire sur AEF) ?

Philippe Courtier : La confirmation de l'idex est une excellente nouvelle, attendue. La condition préalable, à savoir que les universités Paris-IV et l'UPMC fusionnent au 1er janvier de cette année, étant remplie, nous étions confiants. Je suis néanmoins très satisfait de cette confirmation officielle. Comme l'Insead, le MNHN, le PSPBB et le CIEP, nous faisons partie de l'association Sorbonne Universités. Faut-il aller plus loin ? Les missions principales de l'UTC, que sont l'enseignement et la recherche, sont les mêmes que celles de Paris-IV et l'UPMC. Du coup, la question mérite d'être posée. Toutefois, je ne me la pose pas en termes institutionnels.

Ce que je souhaite, et nous en avons longuement parlé avec Jean Chambaz, c'est travailler dans une logique de projets, sujet après sujet, afin de construire de façon pragmatique les relations entre les différentes équipes. Ensuite, si nous nous rendons compte que nous avons besoin d'un outil juridique différent, nous pourrions effectivement nous reposer la question. Notre destin s'inscrit dans Sorbonne Universités et nous sommes ancrés dans les Hauts-de-France d'un point de vue territorial.

AEF : Votre prisme parisien n'est-il pas antinomique avec votre volonté de rester ancré dans les Hauts de France ?

Philippe Courtier : Non, ce n'est pas antinomique du tout. Nous n'avons pas un prisme parisien, nous sommes simplement partie prenante, en tant que composante ingénierie de SU, du développement de cette grande université de rang mondial. Pour autant, nous avons nombre d'interactions avec les secteurs économiques publics et privés de la région des Hauts-de-France.

AEF : Votre prédécesseur a longtemps étudié un rapprochement avec les UT et en particulier avec l'UTT (lire sur AEF) ? Qu'en est-il aujourd'hui ?

Philippe Courtier : Ce n'est pas un sujet sur lequel je travaille aujourd'hui car ce n'est pas une priorité. Les rapprochements et les fusions n'ont de sens que si cela crée de la valeur. Ce qui n'est pas toujours le cas. Intellectuellement, je reste ouvert sur ce type de question mais je me poserai systématiquement cette question. Il faut qu'une fusion apporte quelque chose et je ne suis pas capable, à l'heure actuelle, de le mesurer. Néanmoins, cela ne nous empêche pas de faire de très belles choses avec les UT ! Je préfère être en logique de projets plutôt que d'être dans une logique institutionnelle. Il est toujours préférable d'adapter le cadre juridique au projet et pas l'inverse. Depuis 10 ans, la France en a fait beaucoup sur le volet organisation, la création de structures, etc.

Quelle est la position de l'UTT par rapport à SU ?

Lors d'une conférence de presse mercredi 21 mars 2018 (lire sur AEF), Pierre Koch, président de l'UTT, est revenu sur la question du positionnement de son établissement en matière de politique de site. "Pour l'UTT, la question est de savoir s'il faut, et comment, donner suite à la proposition de l'UTC, qui date d'il y a deux ans, de les accompagner au sein de Sorbonne Université pour constituer une branche ingénierie", expose-t-il. "Les enseignants-chercheurs ont été consultés, et ils y sont favorables", assure-t-il.



"Par ailleurs, avant d'aller au contact de Sorbonne Universités, nous avons regardé avec la tutelle si cela était faisable. Nous avons rencontré le cabinet de Thierry Mandon (alors secrétaire d'État à l'ESR), il y a un peu plus d'un an pour évoquer la possibilité institutionnelle de ce rapprochement et le retour avait été favorable. Le HCERES s'est aussi positionné favorablement", rappelle-t-il. "Cela va-t-il se faire ? La décision finale revient à Sorbonne Université et ses associés au sein de l'idex", conclut Pierre Koch.

Pour le HCERES, la question d'une intégration de l'UTC à SU se pose "dès à présent"



Rapport d'évaluation de l'université
de technologie de Compiègne
(UTC)

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

"La question d'une intégration de l'UTC à l'université fusionnée Sorbonne Universités se pose dès à présent. C'est pour l'établissement l'occasion de préciser ce qui fait son identité dans l'univers des écoles d'ingénieurs, et notamment ses valeurs et son modèle de formation", considère de son côté le HCERES dans son rapport d'évaluation de l'UTC, publié en mars 2018.

Le Haut conseil rappelle que "l'UTC revendique pleinement son appartenance à la Comue Sorbonne Universités, et bénéficie par cette voie, de financements importants liés aux PIA successifs et d'une visibilité à l'international accrue". "La voie choisie par l'UTC est, a priori, dans un premier temps, l'association à ce futur établissement. L'étape suivante, envisagée pour

2019-2020, serait celle d'une intégration au sein d'un éventuel pôle ingénierie et/ou technologie de SU", détaille le HCERES.

Le Haut conseil note que l'UTC "souhaite garder une part d'autonomie, avec des éléments définis à partir des marqueurs de son identité". "Des débats ont lieu au sein de l'établissement et la crainte est exprimée par certains interlocuteurs rencontrés de la perte d'identité de l'UTC et de son poids effectif dans ce regroupement", signale le rapport. Enfin, le HCERES estime que "la politique de partenariat de l'UTC se clarifie en se recentrant sur Sorbonne Universités".

"Les mouvements de fond de l'ESR en France depuis une dizaine d'années ont induit pour l'UTC beaucoup de remises en question, notamment dans la définition de sa stratégie d'alliances et dans son organisation interne", estime le HCERES. "Ces bouleversements l'obligent à sortir d'une zone de confort qu'elle s'était bâtie. Certains choix sont désormais clarifiés, et l'UTC semble actuellement émerger de cette phase de transition et de turbulence."